



SFPIO

DOSSIER PRÉSENTATION DES PARTENARIATS 2023

contact@sfpio.com
www.sfpio.com

sfpio
9, rue Boileau
44000 Nantes

Tél : 02 40 08 06 63

Vos interlocuteurs

La présidente

Caroline FOUQUE

3 avenue de Delphes
13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 22 23 35
cfouque13@gmail.com

Les responsables partenaires

Véronique MOLINA

131 Rue des Dames
75017 PARIS
vmolina131@free.fr

Damien FEUILLET

5 rue de la République
69001 LYON
Tél : 04 78 28 11 85
docteur.damienfeuille@gmail.com

Cher partenaire,

La Société Française de Parodontologie et d'Implantologie Orale a le privilège de vous proposer ses partenariats, comme depuis de nombreuses années maintenant.

L'objectif premier de notre société savante est de diffuser la connaissance tout en permettant à nos partenaires de rayonner et de se faire connaître par nos adhérents.

Il nous tient à cœur de proposer un programme scientifique national et régional de grande qualité, et de conserver le lien privilégié existant entre nos membres et nos partenaires.

C'est d'ailleurs pour cela que nous cherchons toujours de nouvelles solutions pour mieux vous satisfaire avec par exemple une large diffusion de la Newsletter SFPIO (23000 personnes) tous les 15 jours qui vous permet de publier vos informations (nouveau produits, publicités scientifiques, webinars...).

Les seize sociétés régionales proposent comme chaque année, 4 conférences sur des thèmes alternant la parodontologie et l'implantologie.

Le prochain congrès national sur le thème « Pas d'implantologie sans Paro » se tiendra à La Grande Motte du jeudi 8 au samedi 10 juin 2022.

Les cycles nationaux de formation continue en parodontologie, en implantologie et en chirurgie plastique parodontale qui assurent la notoriété de notre société dans la formation post-universitaire sont complétés par un nouveau cycle à l'attention des assistantes dentaires.

Le magazine Objectif Paro continue le lien avec nos membres à travers les actualités de la SFPIO ainsi qu'à travers des prises de positions scientifiques sur différents sujets. Une large place est disponible pour mettre en avant nos partenaires par votre présence publicitaire et la possibilité de communiquer sur vos nouveautés produits.

Le site Web et les réseaux sociaux Facebook, LinkedIn, Instagram et Twitter sont également des outils très utiles pour nous tous. Ils sont devenus des acteurs importants de la vie de l'association.

Ainsi, nous vous proposons trois partenariats : junior, gold ou platinum. Nous sommes à votre écoute pour les personnaliser si vous le désirez.

Cher partenaire, le bureau vous remercie de la confiance que vous témoignez à la SFPIO et à son équipe.

Caroline Fouque, Véronique Molina et Damien Feuillet

Le bureau national SFPIO 2022-24



Caroline FOUQUET

Présidente



Hélène RANGE

Présidente scientifique
Co-responsable cycle
assistantes dentaires



Marjolaine GOSSET

Secrétaire Générale



Josselin LETHUILLIER

Trésorier
Co-responsable du stage
d'implantologie



Patrick BOULANGE

Trésorier adjoint
Responsable des relations
avec les sociétés régionales



Brenda MERTENS

Présidente scientifique
adjointe - Co-responsable
cycle assistantes dentaires



Kevimy AGOSSA

Secrétaire Général adjoint



Virginie MONNET-CORTI

Co-responsable
du cycle de parodontologie



Philippe BOUSQUET

Co-responsable
du stage d'implantologie



Véronique MOLINA

Co-responsable relation avec
les partenaires de l'Industrie



Damien FEUILLET

Co-responsable relation avec
les partenaires de l'Industrie



Philippe DUCHATELARD

Responsable des relations avec
les Sociétés Régionales



Yves REINGEWIRTZ

Responsable Objectif Paro



Loïc CALVO

communication scientifique
web



Sylvie PEREIRA

Communication scientifique
web



Corinne LALLAM

Responsable e learning



Christian VERNER

Représentant ADF



Xavier STRUILLOU

Représentant CNEP



David NISAND

Représentant EFP



Nicolas PICARD

Relations avec le
conseil de l'ordre

Les 16 sociétés régionales SFPIO

SFPIO Alsace (SFPIORA)



sfpio-alsace@orange.fr
www.sfpio-alsace.com

Président : Olivier HUCK

Service de Parodontologie - 1 Place de l'Hôpital - 67000 Strasbourg
huck.olivier@gmail.com

Référent Partenaires : Matthieu LEININGER

57 allée de la Robertsau - 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 21 12 83 - m.leininger@free.fr

SFPIO Aquitaine (CPIOA)



sfpioaquitaine@gmail.com
spiosfwww.cpioa.fr

Présidente et référent Partenaires :

Nathalie GÉRARD

1 Chemin du Gary - Domaine de Camarsac - 33450 Saint Loubes
Tél. 06 37 71 08 36 - n.gerard@laposte.net

SFPIO Auvergne



www.sfpio-auvergne.com

Président et référent Partenaires :

Philippe DUCHATELARD

1, boulevard Bazin - 63400 Chamalières
Tél. 04 73 35 74 74 - ph.duchatelard@gmail.com

SFPIO Bretagne



Présidente : Laure GARBARINI

22 rue du Terre Belot - 35400 Saint Malo
Tél. 02 99 21 00 37 - laure.garbarini@yahoo.fr

Référent Partenaires : Pascale TABOT

3 allée Jean Guihery - 35000 Rennes
Tél. 02 99 31 67 82 - docteur-pascale-tabot@wanadoo.fr

SFPIO Corse



sfpiocorsica@gmail.com

Président : Ange Matthieu MARTELLI

Ccal Polygone - Res Morgane - av Sampiero Corso - 20200 BASTIA
Tél. 04 95 33 52 51 - dathieu@hotmail.fr

Référent Partenaires : Martin PIETRI

immeuble trinit'alba , Trinité, 20137 Porto-Vecchio
Tél. 04 95 21 05 09

SFPIO Côte d'Azur



contact@sfpio-ca.fr
sfpio-ca.fr

Président : Sébastien MELLOUL
1 Avenue Georges Clemenceau - 06000 Nice
Tél. 04 93 85 33 92 - dr.melloul@gmail.com

Référent Partenaires : Laurie TIMSIT
38 bis Boulevard Victor Hugo - 06000 Nice
Tél. 04 83 55 51 79

SFPIO Haute-Normandie



Président : Nicolas PICARD
51, rue Jeanne d'Arc - 76000 Rouen
Tél. 02 35 58 05 80 - nicolas.picard.paro@wanadoo.fr

Référent Partenaires : Sandra LUVINI
51, rue Jeanne d'Arc - 76000 Rouen
Tél. 02 35 58 05 81

SFPIO Hauts de France



Président et référent Partenaires :
Frédéric GADENNE
18, rue Saint Jacques - 59800 Lille
Tél. 03 20 40 06 20 - gadenne.frederic@wanadoo.fr

sfpiohautsdefrance@gmail.com

SFPIO Languedoc Roussillon (SFPIO - LR)



Président et référent Partenaires :
Olivier FESQUET
47 ter Route de Rochelongue - 34300 Agde
Tel. : 04 67 01 27 54 - olivierfesquet@wanadoo.fr

contact@sfpiolr.fr
www.sfpiolr.com

SFPIO Lorraine



Président : David JOSEPH
Faculté Odontologie - Rue Dr Heydenreich - 54000 Nancy
david.joseph@univ-lorraine.fr

Référent Partenaires : Pascal AMBROSINI
Centre soins dentaires CHU Nancy - 2 avenue du Dr Heydenreich -
54000 Nancy - Tél. 03 83 21 66 68 - pasambro@hotmail.fr

sfpio-lorraine@hotmail.fr
www.sfpio-lorraine.org

SFPIO Normandie



Président : Michel BENOUAICHE
25 place Charles de Gaulle - 76600 Le Havre
Tél. 02 35 22 90 40 - benouaichemichel@mac.com

Référent Partenaires : Patrick BAUDRY
25 rue Racine - 76600 Le Havre
Tél. 02 35 42 66 32 - baudry-patrick@wanadoo.fr

SFPIO Paris



Président : Béchara HALABI
18 rue Magdebourg - 75116 Paris
Tél. 01 47 04 52 88 - drbhalabi@gmail.com

sfpioparis75@gmail.com
<https://www.eugenol.com/organisations/sfpio-paris-730>

Référent Partenaires : Chloé BARBANT
65 rue Fessart - 92100 Boulogne
chloe.barbant@gmail.com

SFPIO Rhône-Alpes (SPRRA)



Président et référent Partenaires : Damien FEUILLET
5 rue de la République - 69001 Lyon
Tél. 04 78 28 11 85 - docteur.damienfeuille@gmail.com

sfpio.rra@gmail.com
www.sfpiorra.com

SFPIO Sud-Est



Président : Nicolas CHAUDESAYGUES
10 traversée de la Gaye - 13009 Marseille
Tél. 04 91 75 40 15 - n.chaudesaygues@hotmail.fr

sfpiosudest@gmail.com
sfpiose.blogspot.com

Référent Partenaires : Audrey MINH
3 boulevard Onfroy - 13008 Marseille
Tél. 04 91 80 39 79 - a.mh.moreau@hotmail.fr

SFPIO Sud-Ouest



Présidente : Alexia VINEL
12 bis rue Lejeune - 31300 Toulouse - alexiavinel@hotmail.com

sfpioso@gmail.com
www.sfpio-mp.org

Référents Partenaires : Joffrey DURAN - 41 avenue Louis Ariste
Passerieu - 31100 Toulouse - joffrey_duran@hotmail.fr
et **Antoine HALABI** - 8 rue des Gallois - 31400 Toulouse - antoinehalabi@live.com

SFPIO Val de Loire (SFPIOVL)



Président : Rémi CHANGEY
38 boulevard Jean Monnet - 44400 Rezé
Tél. 02 28 20 01 10 - remi.changey@gmail.com

sfpiovaldeloire@gmail.com
www.sfpiovl.com

Référent Partenaires : Charles GUIAS
1 Rue Gresset - 44000 Nantes
Tél. 02 51 84 15 18 - sfpiovlabo@gmail.com

LE PROGRAMME SCIENTIFIQUE

Le congrès annuel

Les cycles de formation continue
organisés par la SFPIO nationale

Les manifestations et
cycles de formation continue
organisés en région



**9 & 10
JUN**

**CONGRÈS • LA GRANDE MOTTE
PAS D'IMPLANTO SANS PARO
ENTRE LES DEUX, ON NE CHOISIT PAS !**

2023

SAVE THE DATE !

192 av. Jean Béne,
34280, La Grande Motte

Présidente scientifique
Virginie Monnet-Corti *Marseille*

Président du congrès
Olivier Fesquet *Agde*

Présidente SFPIO
Caroline Fouque *Marseille*



SFPIO

www.sfpio.com



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE PARODONTOLOGIE ET D'IMPLANTOLOGIE ORALE

RENSEIGNEMENTS

www.sfpio.com

02 40 08 06 63

caroline.deniaud@sfpio.com



40 avenue de Friedland
75008 PARIS

FORMATION CONTINUE SFPIO 2022 / 2023



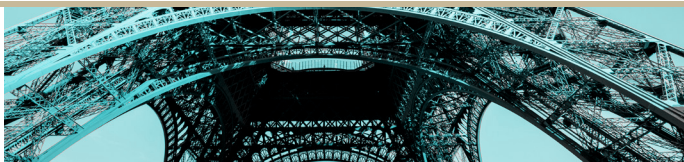
STAGE D'IMPLANTOLOGIE AVANCÉE 2022/2023

SESSION 1

7-8 octobre 2022

SESSION 2

12-13 mai 2023



Promotion limitée à 20 places

La zone antérieure esthétique
L'édenté complet

Les alternatives à la greffe osseuse
Les greffes osseuses
Les complications

SESSIONS INDÉPENDANTES

Venez participer à une
Session en particulier
ou au Stage complet

CYCLE DE FORMATION CONTINUE EN PARODONTOLOGIE 2022 / 2023

NIVEAU 1

6-8 octobre 2022

NIVEAU 2

20-21 janvier 2023

NIVEAU 3

12-13 mai 2023

NIVEAU 4

19-20 janvier 2023

Session d'approfondissement
LIMITÉE À 20 PLACES



Promotion limitée à 60 places

Préserver la denture naturelle existante

Avoir recours à la chirurgie parodontale avancée,
à la prothèse et/ou à l'implantologie

Chirurgie plastique parodontale

PERFECTIONNEMENT EN CHIRURGIE PLASTIQUE PARODONTALE

Accès privilégié aux praticiens ayant déjà suivi le
cycle de formation continue en Parodontologie.

L'IMPLANTOLOGIE & LA PARODONTOLOGIE POUR LES ASSISTANTS DENTAIRE

SESSION 1

20-21 janvier 2023

La zone antérieure esthétique
L'édenté complet

Les alternatives à la greffe osseuse
Les greffes osseuses
Les complications

NOUVELLE FORMATION

SESSIONS INDÉPENDANTES

Venez participer à une
Session en particulier
ou au Stage complet

Les manifestations et formations continues en région 2023

RÉGION ALSACE

Judi 26 janvier 2023 :

Traiter l'halitose. Trucs et astuces pour les professionnels dentaires - Dr Isabelle LALEMAN

Judi 16 mars 2023 :

Gestion des récessions multiples - Dr Sofia AROCA

Judi 21 septembre 2023 :

Actualités scientifiques en parodontologie et implantologie, revue systématique

Judi 7 décembre 2023 :

Contrôle des facteurs de risques parodontaux au cabinet - Dr Hélène RANGE.

RÉGION AQUITAINE

Judi 2 février 2023 (après-midi) :

«Prothèse fixe dento et implanto-portée : Vers de nouveaux concepts favorisant l'intégration tissulaire» - Dr Sébastien MONLEZUN, Dr Grégoire Determe, Dr Mathieu Pontneau, Mr Jean-Rémi BARRIERE (prothésiste), (Aquitaine)

Judi 19 octobre 2023 :

«La gestion actuelle des tissus péri-implantaires» - Dr Aurélien Thollot (Vienne) et Dr Romain Chaleil (Vienne)

Judi 14 décembre 2023 :

«Le numérique en Implantologie : Un allié désormais incontournable » - Dr Ahmed RABIEY (Chartres)

Cycle de Formation Pratique et Théorique en Parodontologie :

1er degré : Du diagnostic à la thérapeutique étiologique non chirurgicale

Judi 6 et vendredi 7 avril 2023

2ème degré : Réévaluation et thérapeutiques chirurgicales complémentaires, Vendredi 23 et Samedi 24 Juin 2023

3ème degré : Chirurgie Plastique et Abord pluridisciplinaire de la maladie parodontale, Vendredi 20 et Samedi 21 octobre 2023

RÉGION AUVERGNE

Judi 28 septembre 2023 :

« Stratégies implantaires du secteur antérieur » avec le Docteur - Thierry DEGORCE (TOURS) -Casino de Royat, 9H00 -17H30

Judi 2 février 2023 :

« Approche moderne des thérapeutiques parodontales » - Dr Matthias Rzezniak - Casino de Royat

RÉGION BRETAGNE

Date à confirmer (2e semestre)

Myriam DRIDI

RÉGION CORSE

Vendredi 17 mars 2023 :

La chaîne numérique au service de la prothèse implantaire - MELOUL Sébastien

Vendredi 26 mai 2023

Les augmentations osseuses verticales et horizontales - ARNAL Hélène

Vendredi 15 septembre

Le plan de traitement - BARTALA Michel

RÉGION CÔTE D'AZUR

Programme 2023 en cours d'élaboration

RÉGION HAUTE NORMANDIE

Programme 2023 en cours d'élaboration

RÉGION HAUTS DE FRANCE

Mercredi 8 février 2023 - Soirée

Contraintes occlusales & parodontie : pour le meilleur et pour le pire ? - Mickaël COTELLE

Mercredi 12 avril 2023 - Soirée

Le full arch dans tous ses états - Mathieu DE-CLERCQ - Lieu : Restaurant 49R Lille

Judi 9 novembre 2023 – Journée

Chirurgie plastique parodontale avec TP sur tête animales - Virginie MONNET-CORTI
Lieu à confirmer

RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

Judi 30 mars 2023 - 15h-20h

Intérêt des collages sur les parodontes réduits - Marie CLEMENT
Lieu : Courtyard Marriott Montpellier

6-8 juin 2023 : Congrès National SFPIO à La Grande Motte

Judi 19 octobre 2023

18h30-20h30 avec cocktail dînatoire
Reconstruction de la papille : apport de la microchirurgie - Damien FEUILLET
Lieu : Novotel Montpellier Sud

Judi 1 et vendredi 2 décembre 2023

Stage pratique en implantologie

RÉGION LORRAINE

3 conférences prévues en 2023 (dates à confirmer)

- La bouche, le reflet de notre état de santé général ?
- La parodontologie en omnipratique
- Comment et pourquoi traiter les récessions gingivales ?

RÉGION NORMANDIE

Programme 2023 en cours d'élaboration

RÉGION PARIS

Judi 16 mars 2023

Augmentation verticale des crêtes atrophiques par ROG - Dr Hélène ARNAL.

Judi 01 juin 2023

Auto transplantations dentaires - Dr Dick BARENDREGT

Judi 19 octobre 2023 :

Current knowledge on cardiovascular diseases related to periodontitis. Potential impacts on daily practice. - Dr Francesco D'AIUTO

Judi 30 novembre 2023 :

TP aprem et soirée conférence. « Chirurgie guidée » - Drs Jérôme LIPOWICZ et Marc BARANES

RÉGION RHÔNE ALPES

Conférences :

Judi 19 janvier 2023 journée

Les évolutions de la reconstruction osseuse - Philippe RUSSE

Judi 30 mars 2023 - journée

La 2D L'entrée fondamentale du numérique - Sébastien FELENC et Josselin LETHUILLIER

Judi 7 septembre 2023 - journée

Principes et procédures pour l'amélioration de la gestion des tissus mous - Vincent RONCO

Judi 14 décembre 2023 - journée

Prévention et prise en charge des pathologies péri-implantaire - Giovanni SALVI

Master Courses :

Judi 4 et Vendredi 5 mai 2023

Chez Feel FORMATION près de Montpellier
De la 3D à la réalisation d'un clone digital 4D - Sébastien FELENC et Josselin LETHUILLIER

Formations pratiques :

Jeudi 9 mars 2023

Implantation au niveau du maxillaire postérieur

Jeudi 27 avril 2023

Reconstruction osseuse pré implantaire

Jeudi 21 septembre 2023

Prise en charge des parodontites

RÉGION SUD-EST

Jeudi 23 mars 2023

Chirurgie plastique muco gingivale - Nicolas HENNER

Octobre 2023 (date à préciser)

Gestion des tissus mous peri-implantaires - Olivier DE MONCK D'UZER

Jeudi 7 décembre 2023

Régénération osseuse guidée - Aurélien THOLLOT et Romain CHALEIL

RÉGION SUD-OUEST

Jeudi 6 janvier - 9h-17h

«Repousser nos limites en parodontologie : nouvelles approches conservatrices et esthétiques» - Dr Damien FEUILLET

Juin 2023

(date à déterminer) : Journée des DU

Vendredi 6 octobre - 9h-17h

Massimo DE SANCTIS et Sofia AROCA

RÉGION VAL DE LOIRE

Cycles Val de Loire 2022-2023

- jeudi 10 novembre 2022
- jeudi 15 décembre 2022
- jeudi 19 janvier 2023
- jeudi 2 février 2023
- jeudi 16 mars 2023
- jeudi 6 avril 2023

La Parodontologie de A à Z et Cycle de prothèse sur implants

Lieu : Euro Meeting Center (EMC), Nantes

Conférences 2023

Jeudi 9 février 2023

Parodontie clinique : une approche moderne et préventive

Matthias RZEZNIK en collaboration avec Adrian BRUN, Sébastien JUNGO et Frédéric CHAMIEH

Retrouvez
toutes les
manifestations en
régions

sur le site internet de
la SFPIO

www.sfpio.com

Sur le calendrier en page
d'Accueil

ou dans

MANIFESTATIONS EN
RÉGIONS

PARTENARIAT 2023

Conditions particulières

JUNIOR 2023

GOLD 2023

PLATINIUM 2023

Le partenariat Junior 2023

Nous vous proposons d'adhérer au club des partenaires par le partenariat Junior comprenant :

- La possibilité, sur inscription préalable et en fonction de la disponibilité, de bénéficier d'une table d'exposition à chacune des conférences organisées par les régions, à l'appréciation du référent partenaire local
- Une table d'exposition au congrès national SFPIO
- Votre logo sur tous les programmes de la SFPIO
- Le droit de porter la mention « partenaire privilégié de la SFPIO » où vous le souhaitez
- La possibilité de mettre un conférencier à disposition dans n'importe quelle région pour une journée de formation (après accord du président scientifique national ou du président scientifique local)
- La possibilité d'obtenir le listing de nos adhérents
- La possibilité de publier dans les 3 parutions d'Objectif Paro des articles d'information scientifique sur les produits (après accord du président scientifique national)
- Une demi page de publicité couleur dans un numéro d'Objectif Paro de l'année avec possibilité d'achat de page de publicité supplémentaire

Le montant de ces prestations s'élève à :
8 000 euros HT

Le partenariat Gold 2023

Nous vous proposons d'adhérer au club des partenaires par le partenariat Gold comprenant :

- La possibilité, sur inscription préalable et en fonction de la disponibilité, de bénéficier d'une table d'exposition à chacune des conférences organisées par les régions, à l'appréciation du référent partenaire local
- Un stand de surface double au congrès national avec un emplacement privilégié pour votre société
- L'insertion de publicités ou d'échantillons dans la valisette des congressistes au congrès national
- 2 invités au congrès national
- La possibilité, sur inscription préalable et en fonction de la disponibilité, de bénéficier d'une table d'exposition pendant les cycles de formation nationaux (Cycles parodontologie, stage implantologie, formation assistants dentaires).
- Votre logo sur tous les programmes de la SFPIO
- Le droit de porter la mention « partenaire privilégié de la SFPIO » où vous le souhaitez
- La possibilité de mettre un conférencier à disposition dans n'importe quelle région pour une journée de formation (après accord du président ou du président scientifique local)
- La possibilité d'obtenir le listing de nos adhérents
- La possibilité de publier des informations (nouveau produits, publicités scientifiques, webinars...) dans la newsletter SFPIO avec l'accord du président scientifique national
- La possibilité de publier dans les 3 parutions d'Objectif Paro des articles d'information scientifique sur les produits (après accord du président scientifique national)
- Une page de publicité couleur dans 3 numéros d'Objectif Paro de l'année
- Les 2°, 3° et 4° pages de couverture en alternance dans la revue Objectif Paro de l'année
- La possibilité de créer un lien depuis notre site internet vers votre site Internet
- Une interview par an diffusée dans Objectif Paro, sur les Réseaux Sociaux, dans la newsletter et restant sur le site jusqu'à la fin du contrat de l'année en cours.
- Un post partenaire par mois sur les réseaux sociaux (après accord du bureau National SFPIO)
- La possibilité de relayer vos actualités sur la newsletter SFPIO et sur les Réseaux Sociaux.

Le montant de ces prestations s'élève à :
24 000 euros HT

Le partenariat Platinium 2023

Nous vous proposons d'adhérer au club des partenaires par le partenariat Platinium comprenant :

- La possibilité, sur inscription préalable et en fonction de la disponibilité, de bénéficier d'une table d'exposition à chacune des conférences organisées par les régions, à l'appréciation du référent partenaire local
- Un stand de surface triple au congrès national avec un emplacement privilégié pour votre société
- L'insertion de publicités ou d'échantillons dans la valisette des congressistes au congrès national
- 3 invités au congrès national SFPIO
- Une présentation de 30 minutes, en amont d'une séance plénière du congrès national, par un conférencier de votre choix, si possible en lien avec le thème de la conférence (avec l'accord du président scientifique national).
- La possibilité d'organiser un workshop ou un symposium lors de la journée pré-congrès du congrès national
- 2 places au dîner de bienfaisance du congrès national
- La possibilité, sur inscription préalable, de bénéficier d'une table d'exposition pendant les cycles de formation nationaux (Cycles parodontologie, stage implantologie, formation assistants dentaires).
- Une intervention par an de 10 minutes pour présenter un produit phare pendant les cycles de formation nationaux (Cycles parodontologie, stage implantologie, formation assistants dentaires).
- Votre logo sur tous les programmes de la SFPIO
- Le droit de porter la mention « partenaire privilégié de la SFPIO » où vous le souhaitez
- La possibilité de mettre un conférencier à disposition dans n'importe quelle région pour une journée de formation (après accord du président ou du président scientifique local)
- La possibilité d'obtenir le listing de nos adhérents
- La possibilité de publier des informations (nouvelautés produits, publicités scientifiques, webinars...) dans la newsletter SFPIO avec l'accord du président scientifique national
- La possibilité de publier dans Objectif Paro des articles d'information scientifique sur les produits (après accord du président scientifique national)

Le partenariat Platinum 2023

- Une page de publicité couleur dans 3 numéros d'Objectif Paro de l'année
 - Les 2°, 3° et 4° pages de couverture en alternance dans la revue Objectif Paro de l'année
 - La possibilité de créer un lien avec votre site Internet
 - Une séance de consulting sur vos produits
 - 2 interviews par an
 - Deux newsletters dédiées par an avec accord du bureau national
 - 2 posts partenaire par mois sur les Réseaux Sociaux (après accord du bureau national SFPIO)
 - La possibilité de relayer vos actualités sur la newsletter SFPIO et sur les Réseaux Sociaux.
 - 2 webinars par an
 - La possibilité d'associer la SFPIO à une de vos journées de conférence nationale sur le thème de votre choix : ajout du logo SFPIO, promotion de l'évènement (sur une newsletter dédiée, sur les réseaux sociaux, site le SFPIO), présence de représentants du bureau national, stand SFPIO.
- Possibilité de rétrocession de 6000 €
- Une place privilégiée sur les 60 flyers édités pendant l'année, plus visible plus large que les autres partenaires

Le montant de ces prestations s'élève à :
36 000 euros HT

Les partenaires nous ayant fait confiance en 2022

PLATINIUM



GOLD



CLASSIQUE



JUNIOR



Conditions générales du contrat de partenariat

La SFPIO (Société Française de Parodontologie et d'Implantologie Orale)

Association, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dont le siège est situé 9 rue Boileau, 44000, Nantes, représentée par sa présidente, Mme Caroline FOUQUE.

agissant tant en son nom et pour son compte qu'au nom et pour le compte des Sociétés régionales, par mandat en date du ...

ET

Le Partenaire

Société ..., immatriculée au RCS de ..., sous le n° SIREN ..., dont le siège social est situé ... représentée par ..., en qualité de ..., dûment habilité aux fins des présentes

Ensemble ci-après les « Parties » ou séparément une « Partie ».

Préambule

La SFPIO se compose d'associations régionales de parodontologie et d'implantologie orale (ci-après dénommées « les Sociétés régionales ») étant précisé que tous les membres de ces Sociétés régionales sont membres de droit de la SFPIO. Forte de plus de 1000 membres répartis dans 16 sociétés régionales, la SFPIO s'est imposée comme la société de référence en France dans le domaine de la Parodontologie et de l'Implantologie Orale. La vocation de la SFPIO est d'informer les patients avec une démarche scientifique tout en offrant aux praticiens une formation continue exigeante et de qualité.

Pour ce faire, sont organisées des conférences, des cycles de formation continue en Parodontologie et en Implantologie et un congrès annuel. Également, le magazine Objectif Paro se fait l'écho des principales manifestations de la SFPIO et présente des prises de positions scientifiques sur différents sujets.

Ainsi, la SFPIO est en capacité d'offrir à ces partenaires une forte visibilité et présence publicitaire lors de ces manifestations auprès de ses membres qui sont soit des praticiens en exercice exclusif de Parodontologie et d'Implantologie soit des praticiens généralistes intéressés par la Parodontologie et d'Implantologie.

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de partenariat ont pour objet d'informer le Partenaire notamment sur les conditions du partenariat, les prix, les conditions de règlement.

Article 2 - Champ d'application

L'acceptation sans réserve par un Partenaire d'un partenariat proposé par la SFPIO emporte l'adhésion pleine et entière du Partenaire aux présentes conditions générales de partenariat.

Article 3 - Partenariat

1. Le Partenariat proposé par la SFPIO au Partenaire est détaillé dans les conditions particulières.
2. Il est convenu entre les Parties que le partenariat porte sur les manifestations organisées par la SFPIO et les Sociétés régionales qu'elle représente, au cours d'une année civile, quel que soit le nombre de manifestations organisées dans l'année et le nombre de participants à ces manifestations. Un programme des manifestations prévues sera fourni au Partenaire à titre purement indicatif.
3. Le Partenaire dispose d'un délai de réflexion de quinze (15) jours pour modifier son niveau de partenariat ou annuler son partenariat.
4. Passé ce délai de réflexion, le partenariat, décrit dans les conditions particulières du présent contrat, présente un caractère irrévocable, sauf acceptation écrite de la part de la SFPIO.
5. Dans le cas où un Partenaire aurait accepté un partenariat sans avoir procédé au paiement du partenariat précédent, la SFPIO pourra refuser toute autre demande de la part de ce Partenaire, sans que le Partenaire puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Article 4 - Modalités de règlement

1. Par principe, le paiement des sommes dues au titre du partenariat est effectué en un seul versement à la date de signature des conditions particulières du présent contrat, par virement ou par chèque.
2. À la demande du Partenaire, la SFPIO pourra, le cas échéant, accepter un paiement en deux versements, le premier versement, de 50 % de la somme due, à la date de signature des conditions particulières et le versement du solde dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de signature des conditions particulières.
3. La SFPIO s'engage à fournir au Partenaire une facture du montant du partenariat convenu ensemble.

Article 5 - Propriété intellectuelle

1. Le Partenaire, la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales se concèdent mutuellement, à titre gratuit et de façon non exclusive, pour les besoins du partenariat et pour le monde entier, le droit de reproduire, de représenter et de diffuser leurs marques, logos et autres éléments protégés par le droit de la propriété intellectuelle et sur lesquels ils déclarent détenir les droits nécessaires à cette exploitation et ce, sur quelque support que ce soit et par quelques moyens que ce soit. La présente concession réciproque de droit est consentie à compter de la date de signature des conditions particulières et pour toute la durée du partenariat.
2. Chaque Partie s'engage à garantir l'autre Partie de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre celle-ci à l'occasion d'une procédure judiciaire engagée par un tiers pour contrefaçon et/ou concurrence déloyale (y compris parasitisme) du fait de l'exploitation au cours de ce partenariat de ces éléments protégés par le droit de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à prendre à sa charge les frais de toute nature dépensés par elle pour assurer sa défense, y compris les frais d'avocat. Ainsi, chaque Partie tient l'autre Partie quitte et indemne de tous frais y compris contentieux susceptibles d'en résulter (notamment les honoraires d'avocats).
3. Si l'une ou l'autre des Parties fournit une charte graphique, toutes les reproductions et/ou représentations et/ou diffusions des noms, marques, logos etc. sur quelques supports que ce soit, seront effectuées dans le respect de celle-ci.

Article 6 – Assurance

La SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente s'engage à prendre à leur charge tous les frais d'assurance inhérents à l'organisation de leurs manifestations.

Article 7 – Responsabilités

1. La SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour respecter le programme des manifestations et pour exécuter au mieux le partenariat conclu avec le Partenaire.
2. Néanmoins, le Partenaire reconnaît expressément que la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente, sont dans l'incapacité de s'engager sur le nombre précis de manifestations organisées dans l'année, sur le nombre de participants à ces manifestations ou encore sur les retombées publicitaires et médiatiques de ce partenariat.

Article 8 - Force majeure

1. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des Parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter.
2. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou cas fortuits, déchargeant la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente de leur obligation d'organiser les manifestations programmées dans leur programme dans les délais initialement prévus : les épidémies et les pandémies (et notamment la crise sanitaire du COVID-19), les grèves, les incendies, les inondations, les guerres, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matières premières, les barrières de dégel, les barrages routiers, les ruptures d'approvisionnement.
3. Dans de telles circonstances, la SFPIO prévendra le Partenaire par écrit dans les meilleurs délais et, le présent contrat sera alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement et jusqu'à ce que la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente puissent reprendre l'organisation de leurs manifestations.

4. Si la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente ne devaient pas pouvoir reprendre l'organisation de leurs manifestations dans les douze (12) mois suivants, la date de survenance de l'évènement, le présent contrat pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des Parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de partenariat.

5. En tout état de cause, en cas de poursuite du partenariat, il est convenu par les Parties que le partenariat convenu initialement pourra être modifié pour tenir compte des conséquences de l'évènement, et ce, sans qu'aucune des Parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 9 – RGPD

1. Par l'effet des présentes le Partenaire reconnaît être informé que la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente seront amenées à traiter des données personnelles concernant le Partenaire et notamment de ses employés en charge du partenariat.

2. La SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente s'engagent à fournir au Partenaire, par un document séparé, et ce dès leur collecte, toutes les informations traitées, selon les modalités, droits et obligations, issus du règlement général à la protection des données personnelles (RGPD).

Article 10 - Différend

1. Le présent contrat est régi par la loi française et sera interprété conformément au droit français.

2. En cas de différend portant sur l'interprétation, la validité et/ou l'exécution du contrat, les Parties conviennent de se rencontrer dans un lieu qu'elles détermineront en commun, et de faire leurs meilleurs efforts afin de résoudre ce différend à l'amiable.

3. La Partie s'estimant fondée à faire valoir un droit adressera une lettre recommandée avec accusé de réception dans laquelle elle exposera les motifs du différend et communiquera à l'autre Partie tous documents qu'elle jugera utiles.

4. Les Parties s'efforceront de parvenir à un accord dans les 30 jours à compter de la réception de ladite lettre, délai pouvant être prolongé d'un commun accord entre les Parties.

5. À défaut d'accord dans les conditions précitées, les Parties s'engagent à soumettre le litige à la procédure de médiation. Le médiateur pourra être choisi conjointement par les Parties, parmi 3 médiateurs expérimentés conventionnels et judiciaires. Les Parties s'engagent à payer chacune la moitié des frais de médiation et à apporter toute la collaboration nécessaire à la recherche d'une solution amiable. Enfin, elles s'engagent à garder strictement confidentiels tous les échanges de paroles, de courriers ou de documents qui auront lieu au cours de la procédure de médiation.

6. Si les Parties ne parviennent pas à trouver un arrangement amiable dans le cadre de la procédure de médiation, le litige sera soumis au Tribunal compétent par la partie la plus diligente.

Article 11 - Dispositions générales

Intégralité de l'accord : Les Parties reconnaissent que le présent contrat exprime l'intégralité des accords intervenus entre elles en ce qui concerne leurs obligations. Il remplace et annule toutes les conventions orales ou écrites qui auraient pu être conclues antérieurement sur le même sujet.

Disjonction : Les Parties reconnaissent que si certaines clauses du présent accord devaient être, pour un motif quelconque, déclarées illégales ou non exécutoires, lesdites illégalités ou impossibilités d'exécution n'affecteraient pas les autres clauses de l'accord.

Modification : Les Parties reconnaissent que toute modification relative au présent contrat devra faire l'objet d'un avenant au présent contrat.

Bonne foi : Chacune des Parties s'engage personnellement et engage la société ou les associations qu'elle représente, à exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PARODONTOLOGIE ET D'IMPLANTOLOGIE ORALE



9 rue Boileau
44000 NANTES
FRANCE

Tél : +33 (0)2 40 08 06 63
contact@sfpio.com



www.sfpio.com



SFPIO - Société Française de Parodontologie et
d'Implantologie Orale



Société Parodontologie



sfpio_nationale



sfpio_nationale

